



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 20-309 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DES DIFFÉRENTES SALLES ET DES SERVICES MUNICIPAUX POUR 2020

À tous les contribuables de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Simon Thériault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2020, le règlement numéro 20-309 décrétant la tarification des différentes salles et des services municipaux pour 2020 a été adopté;

Et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À PORTNEUF-SUR-MER, ce 14^e jour du mois de février 2020.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Simon Thériault